



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

livrets d'épargne

Question écrite n° 47779

Texte de la question

M. Léonce Deprez demande à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie s'il peut démentir les informations selon lesquelles le Premier ministre aurait confié au ministre de l'équipement, des transports et du logement, le soin « d'annoncer la baisse des intérêts du livret A aux classes populaires qui ont un livret A », selon les déclarations de Mme la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement le 21 mai 2000 (Le Monde - 23 mai 2000).

Texte de la réponse

A la suite de la réunion du comité consultatif des taux réglementés, le Gouvernement a décidé que la rémunération du livret A de la caisse d'épargne, du livret bleu du Crédit mutuel et du Codevi passerait de 2,25 % à 3 %. Ces augmentations de rémunération ont des effets positifs sur les titulaires du livret d'épargne populaire, des comptes d'épargne logement et des plans d'épargne logement. C'est la première fois depuis dix-neuf ans que la rémunération du livret A est augmentée. En prenant cette décision, en liaison avec le ministre de l'équipement, des transports et du logement, et sous l'autorité du Premier ministre, le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie a souhaité favoriser la rémunération de l'épargne populaire et éviter un financement trop coûteux du logement social. C'est la raison pour laquelle le Gouvernement a pris des mesures pour limiter l'impact de ces augmentations sur les annuités des sociétés HLM, consolidant ainsi les engagements de gel des loyers décidé l'année dernière. Enfin, le Gouvernement a mis à profit le supplément de collecte pour mettre en place chaque année 10 milliards de francs de prêts supplémentaires à de nouveaux emplois au-delà du logement social : amélioration du financement du cadre urbain et de l'habitat, mise en sécurité d'infrastructures collectives de transports, en particulier des ponts et des tunnels, qualité de l'environnement et prévention des risques. La décision qui a été prise et qui concerne plusieurs dizaines de millions de Français est un gage du souci que le Gouvernement a de favoriser l'épargne populaire. Les évolutions récentes de ses encours en attestent.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47779

Rubrique : Banques et établissements financiers

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 juin 2000, page 3626

Réponse publiée le : 9 octobre 2000, page 5775